

Pack assurance qualité pour aération douce



Etabli pour :

Maître de l'ouvrage :

Objet :

MINERGIE

Mehr Lebensqualität, tieferer Energieverbrauch
Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie



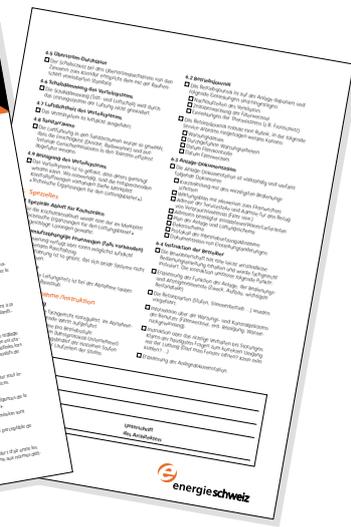
suisse énergie

qu'est-ce qui te branche?

Deux instruments pratiques pour une qualité irréprochable

L'engagement qualité (page 3) et le certificat qualité (pages 4 et 5) sont deux instruments pratiques destinés à garantir une qualité de service irréprochable lors de la conception, la conception et la réalisation de votre installation d'aération douce :

- L'engagement qualité est une procédure destinée à être mise en œuvre avant le démarrage de la conception.
- Le certificat qualité sera complété au moment de la réception, signé par l'architecte ainsi que par le concepteur de l'aération, puis transmis au maître d'ouvrage.



L'engagement qualité :
 Lors de la transmission du mandat à votre architecte, notifiez-lui que votre installation d'aération douce doit être réalisée conformément aux directives du KIT de commande pour aération douce et demandez-lui de signer à cet effet l'engagement qualité. Il importe de vous y prendre très tôt, l'idéal étant de le faire au moment de lui confier la mission pour l'établissement de l'avant-projet.

Le certificat qualité :
 A l'issue des travaux (étape de réception), faites-vous confirmer par l'architecte, au moyen du certificat qualité, que les points essentiels ayant une incidence sur la qualité sont conformes aux directives du KIT de commande pour aération douce et aux spécifications de la fiche technique « Compléments techniques pour le concepteur de l'aération ».

L'engagement qualité

Pour que tout soit clair avant le démarrage de la conception

Par le présent engagement qualité, nous nous engageons à respecter les recommandations de MINERGIE® et de SuisseEnergie pour la conception et la réalisation de votre installation d'aération douce.

Nous garantissons que votre installation d'aération douce sera planifiée et réalisée conformément aux recommandations du KiT de commande de SuisseEnergie et de MINERGIE® et qu'elle remplira par conséquent les exigences suivantes :

- Apport constant d'air frais sans courants d'air.
- Absence de bruits gênants.
- Conforme à vos attentes sur le plan esthétique.
- Faible consommation d'énergie et coûts de fonctionnement réduits.
- Frais d'entretien et d'exploitation réduits.
- Nettoyage aisé.
- Aucune connaissance technique particulière requise pour l'exploitation de l'installation.

Remarques:

Lieu, date:

Signature
de l'architecte:

Le certificat qualité

Pour garantir une réception sans faille

Par le présent certificat qualité, nous garantissons que votre installation d'aération douce a été réalisée selon les directives du KiT de commande et les recommandations de MINERGIE® et SuisseEnergie.

1. Caractéristiques générales du système

1.1 Concept d'aération

- Le concept d'aération a été élaboré conformément aux critères définis en commun avec le maître d'ouvrage lors de la phase de conception/d'avant-projet.

2. Puits canadien/Alimentation en air frais

2.1 Puits canadien (si existant)

- Le puits canadien a été dimensionné conformément aux spécifications de la fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération ».

2.2 Prise d'air extérieur

- Le positionnement de la prise d'air extérieur permet de garantir un apport d'air pur et non pollué dans le système.

2.3 Isolation thermique du réseau de gaines (canaux)

- Le réseau de gaines est doté d'une isolation thermique conforme aux prescriptions des lois cantonales sur l'énergie ou répond aux spécifications de la fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération ».

3. Appareil d'aération, régulation et filtres

3.1 Appareil d'aération

- Le rendement de l'appareil d'aération est conforme aux valeurs mentionnées dans la fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération ».
- L'entraînement du ventilateur remplit les exigences minimales en matière de puissance spécifique requise pour le transport de l'air, conformément à la fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération ».
- Les valeurs suivantes sont consignées par écrit dans le procès-verbal de réception de l'appareil d'aération :
 - Type de l'appareil
 - Puissance électrique absorbée à tous les niveaux (allures) de fonctionnement
 - Débit total
 - Rapport puissance électrique/débit total (P/V)
 - Débit d'air pour bouche d'air neuf et bouche d'air extrait
 - Rendement de la RC
 - Qualité de filtration

3.2 Régulation/Commande

- La régulation a été conçue conformément aux normes définies avec le maître d'ouvrage.

3.3 Installation de filtration

- L'appareil d'aération est doté des filtres qui ont été prévus (voir fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération »).
- Un filtre de rechange est disponible.
- L'équipement complémentaire avec un filtre antipollen est possible à tout moment.

3.4 Surveillance des filtres

- L'installation est dotée d'un dispositif de surveillance automatique des filtres. Le voyant lumineux/l'affichage « Remplacer le filtre » est situé à un emplacement bien visible.

4. Distribution d'air

4.1 Dimensionnement du réseau de distribution

- Le réseau de distribution est dimensionné conformément à la fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération ».

4.2 Possibilité de réglage du débit

- L'installation est équipée des dispositifs requis pour le réglage individuel du débit dans chaque pièce (respectivement la preuve est établie que les débits d'air correspondent aux valeurs définies lors de la conception, et ce même en l'absence de dispositifs de réglage).

4.3 Courants d'air dans la zone de séjour

- Le système d'aération est conçu de manière à éviter tout inconfort généré par des courants d'air dans les pièces.

4.4 Bruits d'écoulement d'air et de ventilateur

- Le niveau sonore de l'installation répond aux exigences de la fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération ».
- Les silencieux spécifiés dans les cahiers de soumission sont montés.
- Aucun bruit de fonctionnement gênant n'est perceptible de l'extérieur (fenêtres voisines).

4.5 Bouches de transfert d'air

- L'isolation acoustique des bouches de transfert d'air entre les différentes pièces et le corridor est conforme aux normes définies avec le maître d'ouvrage.

4.6 Isolation acoustique du système de distribution

- Le niveau d'isolation acoustique (bruits de chocs et bruits aériens) n'est pas atténué par le réseau de conduites du système d'aération.

4.7 Etanchéité à l'air du système de distribution

- Le système de distribution est conçu pour être étanche à l'air.

4.8 Locaux sanitaires

- Les conduits d'aération dans les locaux sanitaires ont été conçus de manière à permettre une évacuation efficace de l'humidité ainsi que des odeurs émanant des toilettes.

4.9 Nettoyage du système de distribution

- Le système de distribution est conçu de manière à permettre son nettoyage. Des ouvertures de contrôle sont disponibles à cet effet aux emplacements requis (voir fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération »).

5. Particularités

5.1 Extraction spéciale pour coins-cuisine

- La solution retenue pour l'extraction dans le coin-cuisine est l'une de celles proposées dans la fiche technique « Aération douce. Compléments techniques pour le concepteur de l'aération ».

5.2 Appareils de chauffage dépendant de l'air ambiant (si existants)

- Le chauffage est équipé d'une extraction de fumée qui est le plus possible étanche à l'air.
- La conduite de l'air doit être conçue de manière à éviter que les deux systèmes ne s'influencent.

5.3 Montage

- Au moment de la réception, l'ensemble du réseau de conduites est propre et exempt de poussière de construction.

6. Mise en service / Instructions d'utilisation

6.1 Réglage initial

- Le réglage initial de l'installation a été effectué dans les règles de l'art. Les valeurs suivantes sont mentionnées dans le procès-verbal de réception:
 - Débits pour chaque niveau (d'allure) de fonctionnement
 - Débit d'air pour chaque pièce (procès-verbal de mesurage de l'entrepreneur)
 - Consommation électrique pour les différents niveaux (allures) de fonctionnement
 - Programmation des temps de fonctionnement pour les différents niveaux

6.2 Journal d'exploitation

- Le journal d'exploitation est déposé à proximité de l'installation et les réglages suivants y sont consignés:
 - Durée de fonctionnement du ventilateur
 - Surveillance de la périodicité de remplacement des filtres
 - Réglages des thermostats (par antigel)
- Le journal d'exploitation comporte une rubrique dans laquelle peuvent être inscrites les interventions de maintenance suivantes:
 - Date d'entretien
 - Travaux d'entretien effectués
 - Date de contrôle des filtres
 - Date de remplacement des filtres

6.3 Documentation fournie avec l'installation

- La documentation fournie avec l'installation est complète et comporte les éléments suivants:
 - Guide d'utilisation sommaire avec les principales étapes opératoires pour l'exploitation de l'installation
 - Plan d'entretien avec directives pour le remplacement des filtres
 - Adresse du centre de service et adresse d'achat des consommables (filtres, etc.)
 - Adresses des installateurs/concepteurs/fournisseurs ayant participé à la réalisation de l'installation
 - Plan de l'installation et schéma d'aération
 - Schéma électrique
 - Procès-verbal de mise en service/réception
 - Documentation relative à la modification des réglages

6.4 Instructions destinées aux utilisateurs

- Un guide d'utilisation sommaire aisément compréhensible a été remis aux utilisateurs qui ont été initiés dans les règles de l'art au fonctionnement de l'installation, notamment en ce qui concerne les points suivants:
 - Explication du fonctionnement de l'installation, des éléments de commande et d'affichage (fonction, conception, principaux composants).
 - Présentation des différents modes opératoires (allures, mode été, ...).
 - Information des utilisateurs au sujet des opérations d'entretien et de contrôle obligatoires (remplacement des filtres et éventuellement nettoyage, récupération de chaleur).
 - Instructions quant à la procédure à suivre en cas de défaillance. Réponses aux questions les plus fréquemment posées sur l'utilisation correcte du système d'aération (Peut-on ouvrir les fenêtres? Peut-on réfrigérer? ...)
 - Explications relatives à la documentation fournie avec l'installation.

Remarques :

Lieu, date :

Signature
de l'architecte :



SuisseÉnergie

Pour tout renseignement sur le kit de commande, adressez-vous à : L'Agence MINERGIE® romande, Grandes Rames 12, CH-1700 Fribourg.
Tél. 026 321 53 25. Fax 026 321 53 24. Courriel : romandie@minergie.ch. Page d'accueil: www.minergie.ch

No de commande OFCL 805.282.4f